

# Meurthe-et-Moselle - TUCQUEGNIEUX

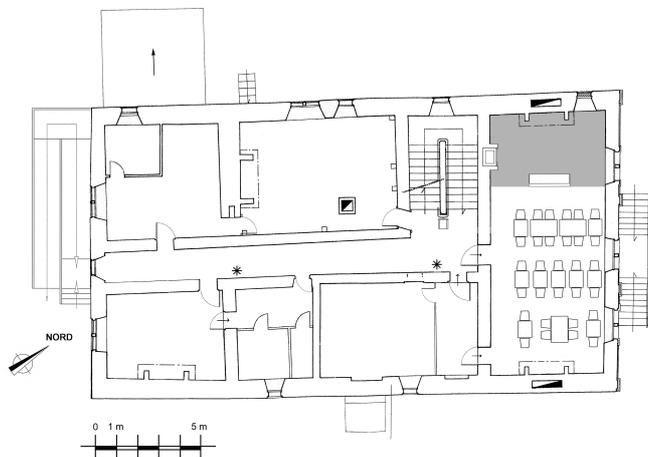
## Ferme Sainte-Mathilde (cl MH)

Etude préliminaire portant sur la faisabilité  
de l'aménagement d'une salle de restaurant

**Phase de conception : 2011**  
**Maître de l'Ouvrage : M. Etienne FINOT**  
**Architecte du Patrimoine : M. Hugues DUWIG**



**Elévation de la façade Est**



**Plan du premier étage :  
première proposition d'aménagement**

Depuis le X<sup>e</sup> siècle, le lieudit Thikeneuf, ou Tikenuel, appartenait probablement au domaine du chapitre de la cathédrale de Trèves. Au XIII<sup>e</sup> siècle, se tenait à cet endroit une co-seigneurie baro-luxembourgeoise. L'édifice actuel, d'époque Renaissance, avait sans doute une fonction religieuse. Ainsi, le cartouche, situé au dessus de la porte principale, porte l'inscription suivante : "NON MIHI SED CHRISTO STRUCTAS - 1564" susceptible d'être traduit par "ce n'est pas pour moi, mais pour le Christ que j'ai été construite". Au XIX<sup>e</sup>, l'édifice, appelé "grosse maison" était occupé par plusieurs familles d'ouvriers, avant d'être transformé en ferme, jusqu'à aujourd'hui.

La ferme est implantée au nord ouest du village à proximité du ruisseau des Froides Fontaines. Elle comprend aujourd'hui un corps de logis remontant au XVI<sup>e</sup> siècle, contre lequel s'adossent des bâtiments agricoles plus récents.

De plan rectangulaire, le logis comprend quatre niveaux : une cave semi enterrée, un rez-de-chaussée surélevé, un étage et un demi-étage carré. La couverture comprend quatre versants.

La façade principale, orientée à l'Est, est la plus décorée. Elle comprend trois travées de baies sur trois niveaux. Le dernier est un demi-étage carré. L'ensemble de la composition se fonde sur un soubassement en pierres appareillées.

Les horizontales et les verticales sont soulignées respectivement par les bandeaux simples surmontés de corniches moulurées et par les pilastres doriques superposés.

Situé au premier étage, l'aménagement se limite à une ou deux pièces, selon les propositions. Le nouvel aménagement comprend la création d'une salle de restaurant dont la capacité d'accueil s'élève, selon les propositions et les surfaces accessibles au public, à 49 ou à 70 personnes. Une cuisine, projetée dans une salle contiguë, pourrait également être aménagée.

